

# Séance du 19 Septembre 2011

## Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09
- absents : 03
- exclus : 0

L'an deux mil onze, le dix-neuf Septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ROULON, Maire.

**Etaient présents :** MMmes ROULON. GATIEN. DESIRE. CHERY. BUISSERET. BURON. BRETEAU. GOUSPILLAS. POLISSET.

**Absents :** M.DAGUET. M. NAVARRE (excusé, pouvoir à M. DESIRE). Mme POLISSET.

Date de convocation

12 Septembre 2011

Date d'affichage

23 Septembre 2011

## ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu de séance du 17 Juin 2011 : approbation
2. Rapport annuel du SICTOM : approbation
3. Rapport annuel du SIAEP Montoire : approbation
4. Rapport annuel de la Lyonnaise des Eaux : approbation
5. Prestations SPANC pour cession immobilière : décision
6. Virement de crédits AEP : décision
7. Modification des statuts de la CCPR : décision
8. Subventions (Jet ski/Tour du Loir-et-Cher) : vote
9. Location de la Salle des fêtes par l'Ecurie SAT : décision
10. Numérotation complémentaire : décision
11. Pose d'un miroir routier au carrefour CD9/VC1 : décision
12. Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*  
MODIFICATION DE Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, le dossier dénommé  
L'ORDRE DU JOUR « Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs : Proposition de délégués »..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte cette modification.

\*\*\*\*\*  
Présence de Madame POLISSET. Présents : 09 Votants : 10

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Annick POLISSET

\*\*\*\*\*  
APPROBATION DU Après avoir demandé s'il y avait des observations à formuler, Monsieur le Maire propose  
COMPTE-RENDU DE au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 Juin 2011.  
LA SEANCE DU Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
17 JUIN 2011. approuve le compte-rendu.

\*\*\*\*\*  
2011.38

RAPPORT Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à  
ANNUEL 2010 l'article L 2224-5 du CGCT et du décret n°2002-404 du 11 Mai 2000, le rapport annuel sur la  
SUR LA QUALITE qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers du Syndicat Intercommunal  
ET LE PRIX DU de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Communes des secteurs de Montoire-sur-  
SERVICE PUBLIC le-Loir, La Chartre-sur-le-Loir et par extension Savigny-sur-Braye, Saint-Amand- Longpré, Droué,  
D'ELIMINATION Mondoubleau doit être soumis à leur approbation.  
DES DECHETS Il donne donc lecture du rapport annuel 2010 qui présente un bilan exhaustif de la  
MENAGERS DU politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le territoire du  
SICTOM DE SICTOM au cours de l'année 2010 ainsi qu'un bilan financier et une analyse des coûts.  
MONTAIRE - Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
LA CHARTRE - prend acte de la communication du rapport d'activité 2010 du SICTOM  
- déclare n'avoir aucune observation à formuler sur le document.

\*\*\*\*\*  
2011 39

RAPPORT ANNUEL 2010 Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément au décret n°95-635  
SUR LE PRIX ET LA du 6 avril 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement du Syndicat  
QUALITE DU SERVICE DE Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement ( S.I.A.E.P.A.) de Montoire-sur-le-  
L'ASSAINISSEMENT DU Loir, Les Roches l'Evêque, Lavardin, Saint-Arnoult, doit être soumis à son approbation.  
S.I.A.E.P.A. DE MONTAIRE, Il donne donc lecture du rapport annuel 2010, partie assainissement, où figurent les  
LES ROCHES, LAVARDIN, indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif.  
SAINT-ARNOULT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :  
- prend acte de la communication du rapport annuel 2010 du S.I.A.E.P.A. de Montoire-sur-  
le-Loir, Les Roches l'Evêque, Lavardin, Saint-Arnoult, partie Assainissement Collectif,  
- déclare n'avoir aucune observation à formuler sur le document.

2011.40

RAPPORT ANNUEL  
D'ACTIVITE DE  
LA LYONNAISE  
DES EAUX.  
EXERCICE 2010.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, La Lyonnaise des Eaux a établi un rapport d'activité du Service de distribution publique d'eau potable de l'exercice 2010.

Monsieur le Maire donne donc lecture de ce rapport relatif au contrat de prestations Eau potable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2010 de La Lyonnaise des Eaux joint en annexe à la présente délibération
- déclare n'avoir aucune observation à formuler sur le document.

\*\*\*\*\*

2011.41

DIAGNOSTICS DU  
SPANC: TRANSACTIONS  
IMMOBILIERES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les rapports de diagnostic du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ont été effectués en 2008 et qu'ils sont périmés.

Il précise qu'un diagnostic en cours de validité est demandé lors de transactions immobilières et qu'il y a lieu de désigner un prestataire de service pour la réalisation de ces rapports de diagnostic.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- vu le marché passé précédemment avec la Lyonnaise des Eaux,
- vu le montant de la prestation demandé pour une intervention à la demande,
- . de retenir la Lyonnaise des Eaux pour la réalisation des rapports de diagnostics demandés lors de transactions immobilières,
- . de ne pas prendre en charge les frais de contrôle et d'en requérir le remboursement intégral auprès des demandeurs.

\*\*\*\*\*

2011.42

AEP :  
DECISION  
MODIFICATIVE N°1  
BUDGET PRIMITIF  
2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une dépense imprévue, une augmentation et une diminution de crédits s'imposent.

Monsieur le Maire propose l'ajustement suivant :

#### FONCTIONNEMENT

	Désignation	Montant
D 022	Dépenses imprévues	- 1 000. 00 €
D 701249	Redevance pour pollution d'origine domestique	+ 1 000. 00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les écritures ci-dessus et autorise les mouvements de crédits nécessaires.

\*\*\*\*\*

2011.43

MODIFICATION DES  
STATUTS DE LA  
CCPR : PRISE DE  
COMPETENCE  
« MAISON DE SANTE ».

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard en date du 29 Juin 2011 portant proposition de modification de l'article 5 des statuts par l'ajout de la compétence « création de maisons de santé pluridisciplinaire permettant le maintien et le développement des professionnels de santé adaptés aux besoins de la population ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales disposant que cette décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des Communes membres dans les conditions de majorité qualifiée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard par l'ajout de la compétence suivante :

1) Compétences obligatoires

**Aménagement de l'espace :**

Service à la population : Création de maisons de santé pluridisciplinaire permettant le maintien et le développement des professionnels de santé adaptés aux besoins de la population.

- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Madame le Sous-Préfet de Vendôme et à Monsieur le Président de la CCPR.

2011.44

PROPOSITION DE  
DELEGUES DE LA  
COMMUNE A LA  
COMMISSION  
INTERCOMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Ronsard a l'obligation de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour un exercice de compétence à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012.

Monsieur le Maire précise qu'elle doit proposer la liste des commissaires titulaires et suppléants de cette commission en ayant au préalable recueilli auprès de toutes les Communes membres, leurs propositions de délégués titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal nomme :

**Délégués titulaires :** Monsieur Thierry GATIEN  
Monsieur Eric ROULON

**Délégués suppléants:** Monsieur Guy CHERY  
Monsieur Gérard DESIRE

\*\*\*\*\*  
2011.45

VOTE D'UNE  
SUBVENTION  
COMMUNALE 2011  
A L'ASSOCIATION  
« JET PLAISIR ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions communales à inscrire au Budget Primitif 2011 de la Commune ont été votées en séance du 3 mars 2011.

Il précise que la subvention demandée par l'Association Jet Plaisir n'avait pas été attribuée en raison de l'absence de présentation des documents officiels de déclaration.

Il présente donc au Conseil Municipal ces documents et propose de voter une subvention pour cette nouvelle Association Communale puisqu'une somme non attribuée est disponible au budget primitif 2011 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote une subvention de 250 € à l'Association JET PLAISIR.

\*\*\*\*\*  
2011.46

TOUR CYCLISTE  
DU LOIR ET CHER  
2012.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 18 Août 2011 sollicitant l'accord de la Commune pour les passages de la caravane publicitaire et de la course cycliste dénommée « 53<sup>e</sup> Tour du Loir-et-Cher 'E.Provost' » qui traverseront la Commune le 13 Avril 2012.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 0.12 € par habitant est également demandée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour le passage de cette épreuve sportive sur la Commune de Saint-Arnoult,
- Décide d'attribuer la subvention sollicitée qui sera versée en 2012 après inscription de celle-ci au Budget Primitif 2012 de la Commune.

\*\*\*\*\*  
2011.47

LOCATION GRATUITE  
DEMANDEE PAR  
L'ASSOCIATION  
SPORT AUTO TOURS.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 1er Août 2011, de Monsieur le Président de l'Association SPORT AUTO TOURS, sollicitant l'obtention de la location gratuite de la Salle des fêtes une fois par an.

Monsieur le Maire rappelle que seules les associations communales bénéficient de deux locations gratuites par an .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'accorder un tarif de location préférentiel, à savoir le prix d'une seule journée de location (en 2011 : 100 €).

\*\*\*\*\*  
2011.47

NUMEROTATION  
COMPLEMENTAIRE  
LIEU-DIT :  
LES MAILLARDIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 21 Octobre 2002 portant dénomination des noms de rues, routes et lieux-dits et leur numérotation ainsi que celle du 23 Septembre 2010 apportant quelques modifications et additifs à cette dénomination et numérotation.

Il informe que suite à un changement d'exploitant pour le « Commerce de bestiaux » sis « Les Maillardières », il est nécessaire d'attribuer un numéro complémentaire à ce lieu-dit pour l'implantation d'un nouveau siège social.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Attribue le numéro 9 à l'EURL Rabillon,
- Approuve la liste réactualisée des adresses postales ci-annexée.

**VOIRIE COMMUNALE :  
POSE D'UN MIROIR  
ROUTIER.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 17 Juin 2011, il a été pris connaissance d'une réclamation concernant le manque de visibilité à l'intersection de la D n°9 et la VC n°1 de Lavardin et de la demande de pose d'un miroir routier qui en découlait.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les solutions à apporter afin de sécuriser ce carrefours dangereux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'engager les démarches nécessaires à la pose d'un miroir routier (demande auprès du Conseil Général de Loir-et-Cher).

\*\*\*\*\*

**DIVERS :**

**REFORME DE LA FISCALITE :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes réunions organisées par la DDT ayant pour objet la présentation de la réforme de la fiscalité de l'aménagement et propose d'inscrire les membres intéressés. Aucun élu n'assistera à l'une de ces réunions.

**POUVOIR DE POLICE DU MAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le transfert automatique des pouvoirs du Maire liés à la compétence des EPCI. Il précise que pour la Commune, seuls « L'accueil des gens du voyage » et « La Collecte des ordures ménagères » sont concernés. Cette décision relève uniquement du Maire qui choisit de conserver ces compétences.

**REMERCIEMENTS POUR SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des courriers de remerciements suite à l'attribution des subventions communales émis par l'Association de la lecture publique et le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment de Loir-et-Cher.

**FESTIVAL DE CONTES « AMIES VOIX » :**

Le Conseil Municipal est invité à participer à la Soirée Inaugurale de la Médiathèque de Montoire-sur-le-Loir dans le cadre du Festival de contes « Amies Voix » le Jeudi 29 Septembre 2011 à 18H.

**BILAN DES ACTIVITES DES COMMISSIONS :**

Le Conseil Municipal est informé des travaux réalisés par les différentes Commissions, à savoir :

Voirie : Travaux de fossés et goudronnage

Environnement : Installation des tables, bancs et jeu à l'aire de loisirs. Arrêté de pêche non respecté (absence de contrôle).

Bâtiments : Réunion programmée le Samedi 24 Septembre 2011 à 8H, en mairie.

**DECISION DU MAIRE :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en raison des nombreuses fuites d'eau constatées aux WC de la Salle des fêtes, Monsieur le Maire les a fait remplacer par l'Entreprise Boulay.

**SCOT DE L'AMBOISIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du dossier (CD) de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCOT ABC).

**ACCES LOGEMENT MATERNELLE :**

Madame BRETEAU fait remarquer au Conseil Municipal que le passage permettant l'accès au logement de l'école maternelle en cours de réhabilitation n'est pas adapté car trop étroit.

**REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE :**

Le Conseil Municipal est informé de l'absence de Monsieur GUENAULT pour raison médicale et qu'il est envisagé de requérir aux chèques emploi-service pour le remplacement (emploi selon les besoins).

**BULLETIN MUNICIPAL :**

Madame GOUSPILLAS informe le Conseil Municipal que la Commission a opté pour le maintien du tarif de 20 € pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin communal.

**SEANCE LEVEE A 21 h 10**